



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL REUNION du 11 SEPTEMBRE 2021

Présidence : **Monsieur Arnaud DALLA PRIA**

Présents : Membres indépendants :
Mesdames Zohra AYACHI, Laetitia CHALEIL, Chantal DELOGE, Laurence MARTINEZ, Ghyslaine SALDANA (visioconférence)
Messieurs Jean-Bernard BIAU (visioconférence), Michel CAUSSADE (visioconférence), David DURUSSEL, Philippe LAURAIRE, Christian VIDAL, Didier WALASZEK, Abderaouf ZARABI

Présidents de district :
Messieurs Francis ANJOLRAS, David BLATTES, Pierre BOURDET, Raphaël CARRUS, René LATAPIE, Serge MARTIN, Jean-Pierre MASSE, Pierre MICHEAU, Claude REQUENA, Jean-Marc SENTEIN

Assistent : **Madame BALDASS (représentant Monsieur BOSCARI),
Messieurs Olivier DAURIOS, Yvan DAVID, Damien LEDENTU, Jérémy RAVENEAU, Marc WATTELLIER (représentant Monsieur Eric WATTELLIER).**

Excusés : **Mesdames Sandrine CANCEL, Véronique GAYRAUD
Messieurs Jérôme BOSCARI, Bertrand COLLIN, Christophe GENIEZ, Frédéric HOSTAINS, Jean LAVAUD, Giovanni PERRI, Christian SALERES, Jérôme SEGURA, Azzedine SOUIFI, Eric WATTELLIER**

Ouverture de la Séance à 10 h 00

Après avoir pris connaissance d'une erreur de retranscription sur le procès-verbal du 10 juillet 2021, il est ajouté les éléments ci-après.

VALIDATION DES GROUPEMENTS ET PROJETS DE FUSION :

[...]

GROUPEMENTS :

A la date de la présente séance, les services de la Ligue ont réceptionné huit dossiers de constitution ou de renouvellement de groupement,

- Groupement OUEST AUDOIS LAURAGAIS
- Groupement STE CHRISTIE PREIGNAN A.S. / FONTENILLES F.C.
- Groupement AUSSONNE / SEILH
- Groupement FOOT TERRE CAMARGUE
- Groupement GARONNA NORD TOULOUSAIN FOOTBALL CLUB
- Groupement COLLIOURE / PORT VENDRE F.C.
- Groupement PIEGE LAURAGUAIS MALEPERE
- Groupement PAYS BASSE ARIEGE

Après étude l'ensemble des projets de groupements et des pièces constitutives, le Comité de Direction est appelé à se prononcer sur l'homologation de chacun des huit groupements présentés.

Deux réserves sont portées sur les groupements « STE CHRISTIE PREIGNAN A.S. / FONTENILLES F.C. » et « PIEGE LAURAGUAIS MALEPERE », pour lesquels les clubs constituants n'ont pas transmis l'ensemble des pièces nécessaires à l'homologation définitive. Ainsi, pour ces deux groupements, le Comité de Direction donne un avis favorable aux projets et réserve l'homologation de ces derniers à la transmission par les clubs des pièces attendues.

Le Comité de Direction homologue les six groupements susvisés pour lesquels aucune réserve n'a été émise.

FUSIONS :

A la date de la présente séance, les services de la Ligue ont réceptionné trois nouveaux dossiers de fusion,

- Fusion absorption – FOOT AZUR 96 CARDAILLAC
- Fusion absorption – PLAISANCE ALL STARS FUTSAL
- Fusion absorption – LES MAGES SAINT AMBROIX SEDISUD

Après étude l'ensemble des projets de fusion, le Comité de Direction est appelé à se prononcer sur l'homologation de chacun des huit groupements présentés.

Le Comité de Direction donne un avis favorable aux trois projets de fusion susvisés.

- **Mise en place de groupes de travail**

Madame SALDANA Ghyslaine évoque la nécessité de développer ou redynamiser certaines pratiques. Afin d'avoir une réflexion globale pour les dynamiser, il est proposé de mettre en place des groupes de travail pour le Foot entreprise, foot loisir, futsal, Beach soccer et les autres pratiques (foot en marchant, futnet, efoot, futgolf ...)

La proposition est adoptée à l'unanimité

- **R2 Féminines : modification de l'architecture du championnat**

Madame CHALEIL Laetitia propose de modifier l'architecture du championnat R2 Féminine avec la création de 2 poules de neuf équipes afin de répondre à la demande des clubs d'avoir un calendrier un peu plus conséquent.

Les clubs qui disputent cette compétition ont été conviés à une visioconférence en date du mercredi 1^{er} septembre 2021 au cours de laquelle la commission régionale de gestion des compétitions féminines leur a présenté un projet de réorganisation des poules (2 poules au lieu de 3). A l'unanimité, l'ensemble des clubs présents valident cette proposition en demandant d'essayer de garantir au maximum l'équilibre géographique. **(Annexe 1)**

Également, le règlement **(Annexe 1 Bis)** adapté à la nouvelle formule du championnat Régional 2F est proposé au Comité de Direction.

- **Application de l'article 73.2:**

L'application de l'article 73.2 des règlements généraux de la FFF est évoqué. Après plusieurs échanges, le Comité de Direction décide de laisser le libre choix aux districts de faire pratiquer les joueuses U16F et U17F dans les compétitions départementales uniquement dans la limite de trois joueuses U16F et de trois joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match. Cette mesure est prise à titre exceptionnel pour la saison 2021/2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité

- **Validation des poules U18 et U15 F**

Madame CHALEIL Laetitia présente aux membres la composition, à ce jour, des poules de U18F, R2 et U15F R1. Les poules U18 R2 F et U15F et demande un délai supplémentaire pour faire parvenir à la commission compétente la composition définitive des poules de ces 2 championnats.

La proposition est adoptée à l'unanimité

- **Compétition U14 Territoire + U15 et U17**

Monsieur SENTEIN Jean-Marc intervient sur le sujet en présentant aux membres la répartition des poules des U14 Territoire phase 1 (6 poules de neuf équipes en essayant de conserver un équilibre dans la répartition géographique : **(Annexe 2)**

Il a été décidé que la gestion serait confiée à la Ligue de Football d'Occitanie, qu'aucun officiel ne sera désigné sur cette compétition (exception faite si un club était demandeur d'un officiel). Pourront participer au championnat territorial U14, les joueurs des catégories U14 et U13, dans la limite de cinq (5) joueurs U13 par feuille de match.

La proposition de la composition des groupes de U14 Territoire est soumise au vote du Comité Directeur :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 5

La proposition est adoptée à la majorité

- **Coupe de France : bilan des 1er et 2ème tour**

Monsieur LEDENTU Damien dresse un bilan des deux premiers tours de la Coupe de France.

Nous avons eu 509 clubs engagés pour la saison 2021-2022. Concernant le premier tour celui-ci a concerné 219 rencontres avec un enregistrement de 18 forfaits. Le second tour de la Coupe de France a regroupé 138 rencontres avec 1 forfait. Dans l'ensemble le contrôle du passe sanitaire a été appliqué par une très grande majorité (2 ou trois cas particuliers).

Concernant la Coupe de France Féminine 65 clubs se sont engagés. Le premier tour a regroupé 29 matchs avec l'enregistrement de 7 forfaits.

- **Demande de Biars-Bretenoux (FC)**

Monsieur RAVENEAU Jérémie présente la demande des Présidents des clubs AV FOOT BIARS BRETENOUX (542847), F.C. DU HAUT QUERCY (541254), VAL ROC F. (542831) qui souhaitent que le Comité de direction réévalue sa position quant à la création du groupement « Causse Cère et Dordogne ».

Il évoque l'historique de ce dossier. La demande d'homologation n'a été réceptionnée et transmise par le district du Lot à la Ligue que le 4 août 2021. Au surplus, les pièces transmises présentaient plusieurs défauts de formalisme (signature) nécessitant une rectification.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Comité de Direction, lors de la réunion électronique du 13 août 2021, a rejeté la demande d'homologation dudit groupement.

Après étude des motivations exposées par les trois Présidents et avoir relevé l'absence d'élément nouveau probant, les membres du Comité Directeur se prononcent à nouveau sur ce dossier. Cette proposition est soumise au vote :

- POUR : 1
- CONTRE : 16
- ABSTENTION : 6

La proposition est refusée à la majorité

- **Entente Ligue**

Monsieur RAVENEAU Jérémie communique aux membres du Comité de Direction les dernières ententes enregistrées (**Annexe 3**)

En application du nouvel article 39bis des règlements généraux de la Fédération, qui prévoit notamment que « A titre transitoire, toute entente engagée en championnat de Ligue pour la saison 2020 / 2021 pourra, si elle est renouvelée, continuer d'évoluer en championnat de Ligue. Une fois cette entente arrivée à échéance, il sera fait application de la règle prévue au paragraphe précédent », le Comité de Direction se prononce sur l'homologation desdites ententes.

La proposition est adoptée à l'unanimité

- **Carton vert – déploiement sur les compétitions régionales**

Monsieur DAVID Yvan propose le déploiement du carton vert sur les compétitions féminines U15F et U18F ainsi que pour les U15 et U18 masculin.

Le dispositif Carton Vert est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs ou joueuses sur le terrain afin d'encourager les bons comportements.

La proposition est adoptée à l'unanimité

- **Nomination référent sécurité : Bernard Bergen**

Le Comité de Direction prend acte de la nomination de Monsieur BERGEN Bernard en qualité de Référent Sécurité.

Madame SALDANA Ghyslaine informe les membres du Comité Directeur de deux nouvelles candidatures : Monsieur YEDRI pour la Commission Médicale et Monsieur CAVAILLES pour la Commission Régionale de gestion des compétitions section tournoi et matchs amicaux.

DIRECTION GENERALE – ASPECT FINANCIER

- **Organisation financière Ligue / District**

Une réunion sera organisée prochainement pour finaliser le fonctionnement financier entre les districts et la Ligue sur la mandature.

- **Rétrocessions Licences liées aux doubles licences**

Le calcul étant en cours de finalisation il sera transmis aux Districts prochainement.

- **Gestion des clubs inactifs (Art.41) :**

En prélude aux deux points à l'ordre du jour (Radiation des clubs en inactivité depuis au moins deux saisons ; Problématique des changements de clubs (mutations) depuis un club demandant une inactivité totale avec un solde débiteur), la problématique des clubs présentant un solde débiteur auprès des instances est abordé.

Devant l'importance du sujet abordé et après plusieurs échanges en cours de séance, il est convenu que cette thématique doit faire l'objet d'une concertation entre la Ligue et les Districts dans le but de convenir d'une procédure commune et harmonisée.

A ce titre, Monsieur Francis ANJOLRAS propose la mise en place d'une réunion Présidents de Districts/ Trésoriers et membres de la Ligue afin non seulement d'aborder ce sujet mais aussi d'aller plus loin dans la démarche afin de convenir d'un dispositif commun autour de la gestion financière Ligue et Districts.

Le Président de la Ligue rejoint Monsieur ANJOLRAS sur sa proposition qui permettra de bâtir conjointement la réglementation financière de la Ligue et des Districts pour en assurer un meilleur suivi.

- ***Radiation des clubs en inactivité depuis au moins deux saisons***

Un état des lieux des clubs se trouvant en situation d'inactivité depuis au moins deux saisons a été établi par les services de la Ligue.

En application de l'article 42 des règlements généraux de la Fédération qui dispose que « *Un club demeuré deux saisons consécutives sans activité officielle est automatiquement radié* », il est proposé au Comité de Direction de demander la radiation de l'ensemble des clubs visés par **l'Annexe 4**

Le Comité de Direction valide la liste telle que visée à l'Annexe 4 en vue de la radiation des clubs inactifs depuis au moins deux saisons

- ***Problématique des changements de clubs (mutations) depuis un club demandant une inactivité totale avec un solde débiteur***

Par principe, les règlements généraux de la Ligue prévoit la possibilité pour la commission compétente de refuser l'officialisation d'une inactivité totale ou partielle au motif, notamment, que le club demandeur présenterait un solde débiteur auprès des instances.

Dans cette situation, bien que les joueurs soient en mesure de quitter leur ancien club, ils ne peuvent prétendre, en raison de l'absence d'officialisation de l'inactivité, à une dispense du cachet mutation au titre de l'article 117 alinéa b) des règlements généraux de la Fédération.

Le Président de la Ligue propose, afin de ne pas pénaliser les joueurs qui se trouveraient dans la situation décrite ci-dessus, d'officialiser l'inactivité de tous les clubs qui en feraient la demande, peu importe leur situation financière. Il appartiendra, par la suite, à la Ligue, d'engager des poursuites à l'endroit des dirigeants responsables du club (notamment les Présidents, Trésoriers et Secrétaires Généraux).

Le Comité de Direction valide le principe de l'absence de prise en considération de la situation financière des clubs lors d'une officialisation d'inactivité.

• **Barème des Officiels**

Le barème des officiels pour la saison 2021/2022 est proposé aux membres du comité de direction et soumis au vote **(Annexe 5)**.

Le barème est adopté à l'unanimité des membres présents

DIRECTION GENERALE – INFORMATION GENERALE

• **CR réunion techniciens**

Arnaud DALLA PRIA fait un point à la suite de la réunion entre une délégation de conseillers techniques (CT) et des membres de la Ligue (le président et Madame Ghyslaine SALDANA).

Il ressort de cette réunion que le fonctionnement de l'IR2F (mise à disposition des CT) sera à l'ordre du jour de la réunion financière avec les Présidents de Districts.

• **Sujet de réflexion : Remise de peine – Courrier de JP Cassagnes**

A la suite d'un courrier du Président de la Commission Régionale d'Appel, il est évoqué le sujet des demandes de remise de peine et des conditions dans lesquelles les Commissions compétentes en la matière pourraient être amenées à prononcer un aménagement de sanctions.

Après avoir étudié et rejeté l'idée de créer un groupe de travail élargi à l'ensemble des districts, le Comité de Direction décide de créer en interne un groupe de réflexions sur le sujet des remises et aménagements de peine qui rendra ses travaux pour le Comité de Direction du 6 novembre 2021.

• **CRF : travaux**

Madame Laurence MARTINEZ informe le Comité de Direction des dernières évolutions du projet de rénovation du Centre Régional du Football : est évoqué notamment la révision à la baisse des aides territoriales, qui ont un impact sur le projet initial, à savoir :

- Le projet de construction d'un bâtiment Hébergement/Restauration est supprimé
- La construction du bâtiment Performance + bâtiment formation est maintenue.

Le coût global du projet est estimé à environ 6 millions d'euros.

- **Tournoi de France**

Le Président informe le Comité de Direction que l'organisation du Tournoi de France (tournoi international féminin) a été lancée avec une 1^{ère} réunion avec des interlocuteurs de la Mairie de Toulouse.

Des informations plus complètes seront données lors d'un prochain comité de direction.

- **Organisation de la Co-gestion des dossiers Ligue/Districts**

Le Président souhaite que l'implication des concertations entre la Ligue et les Districts soient faites de façon plus harmonieuse dans l'intérêt de nos clubs et non à leur détriment, comme ce fut le cas lors du suivi de certains dossier ANS ou FAFA

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AIDE AUX CLUBS

Arnaud DALLA PRIA aborde deux sujets :

- **Aides aux clubs.**

- Présentation des deux partenariats en cours de finalisation

- **REMATCH** : déjà exposé en réunion, le Président informe le Comité de Direction que, à la suite d'un entretien avec les fondateurs de l'application, le partenariat va se concrétiser, la signature aura lieu dans les prochains jours avec un lancement fin septembre prochain.

Pour en savoir plus : <https://www.rematch.tv/app>

- **SPONSOPLUS** : l'application va permettre aux clubs d'obtenir du mécénat grâce aux licenciés de leurs clubs et ce par le biais d'entreprises partenaires : à l'instar de REMATCH, la signature et le lancement de la collaboration avec la Ligue verra le jour très prochainement.

Pour en savoir plus : <https://sponsoplus.fr/>

- **Développement.**

- Présentation du projet de retransmission des matches de R1

Le Président présente aux membres du Comité de Direction le projet de diffusion sur Internet du championnat de Régional 1 en collaboration avec LE MAG SPORT / Studios H2G : ce projet doit permettre la retransmission chaque journée de championnat d'une rencontre choisie au préalable : la première diffusion a eu lieu le vendredi 10 septembre avec la rencontre entre Auch et Marssac Albi : les audiences réalisées sont très positives et laissent à penser que ce projet ambitieux sera une réussite.

- VFC (Vacances Football Castelmaurou) : organisation de stages pendant les vacances de la Toussaint

Le Président souhaite que les stages vacances football (VFC) soient mis en place pour les vacances de la Toussaint et qu'une partie des places disponibles puissent être offerte à des licenciés qui ne pourraient pas partir en vacances.

○ **Intervention de Monsieur David DURUSSEL**

Monsieur DURUSSEL souhaite alerter le comité de direction sur le fait que le règlement intérieur de la commission régionale des arbitres qui a été diffusé à l'ensemble du corps arbitral de la Ligue s'avère être en partie différente du texte qui a été validé par le comité de direction ; il regrette en effet qu'une partie du texte approuvé ait été par la suite modifiée.

○ **Intervention de Monsieur Pierre BOURDET** qui aborde deux sujets :

- Sur la création de la compétition U19 territoire : Monsieur BOURDET demande si, à l'issue de la saison, une éventuelle accession en catégorie U20 la saison suivante est possible.

Jérémy RAVENEAU apporte la réponse suivante : ce ne sera pas possible car cette décision relève de l'assemblée générale.

- Délégués de district en assemblée générale : Au vu des dates et délais imposés cette saison, Monsieur BOURDET demande quelle procédure adopter pour élire les délégués de district qui participeront à l'assemblée générale de la Ligue, étant donné qu'il n'a pu procéder à cette élection lors de son assemblée générale.

Monsieur CARRUS précise que cette élection peut avoir lieu par le biais d'un vote électronique.

● **Intervention de David BLATTES** sur le bilan du partenariat de la WFC :

Le bilan sera fait prochainement avec les organisateurs. Il sera ensuite transmis.

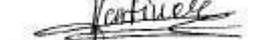
L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 13h30

Le Président de la LFO


Arnaud DALLA PRIA



La Secrétaire Générale


Laurence MARTINEZ



PROJET DE POULES FÉMININES

R2 FÉMININES SENIORS

POULE A

ALBI
CASTEL GANDALOU
ES MN
FONTENILLES
GAILLAC
LAFRANCAISE
MONTAUBAN
NOZAC
SOUES

POULE B

BEUCAIRE
CANET ROUSSILLON
COLOMIERS
EAUNES
ESCALQUENS
JACOU CLAPIERS
MILHAUD
SETE
TFC

POULES U18 FEM R2 A 11

POULE A

(AVEYRON, LOT, TARN, TARN ET GARONNE)

- A.S. BRIATEXTE
- ALBI MARSSAC TARN FOOT
- BENFICA GRAULHET
- COQUELICOTS MONTECHOIS
- F.C. LES 2 PONTS
- F.C. VIGNOLE 81
- HAUT CELE F.C.
- MONTAUBAN F.C.
- RODEZ AVEYRON

POULE B

(AUDE, GARD, HÉRAULT, PYRÉNÉES ORIENTALES)

- ENT.PERRIER VERGEZE
- ESPOIR FEMININ PERPIGNAN
- FEMININ BASSIN CARCASSONNAIS
- FOOT FEMININ NIMES METROPOLE
GARD
- GROUPEMENT ATHENA FC
- JACOU CLAPIERS FOOTBALL
- O. ALES EN CEVENNES
- STADE BEUCAIROIS
- TRAPEL PENNAUTIER FOOTBALL
CLUB

POULE C

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, HAUTES- PYRÉNÉES)

- COM. DES COTEAUX
 - F.C. CRITOURIEN
 - GROUPEMENT FOOT CLUB
LANNEMEZAN-NESTES-MAZERES
 - GROUPEMENT SCP/ FONTENILLES
 - J.S. CUGNAUX
 - PYRENEES SUD COMMINGES FOOT
 - TARBES PYRENEES FOOTBALL
 - TOULOUSE METROPOLE F.C.
-

POULES U15 FEM R1 A 11

POULE A

(AVEYRON, HAUTE-GARONNE, TARN, TARN ET GARONNE)

- ALBI MARSSAC TARN FOOTBALL
- BLAGNAC F.C.
- ETS MONTAGNE NOIRE
- F.C. VIGNOBLE 81
- MONTAUBAN F.C.
- RODEZ AVEYRON
- TOULOUSE METROPOLE F.C.
- U.S. COLOMIERS FOOTBALL

POULE B

(AUDE, GARD, HÉRAULT, PYRÉNÉES ORIENTALES)

- AVENIR SPORTIF BEZIERS
- ESPOIR FEMININ PERPIGNAN
- FEMININ BASSIN CARCASSONNAIS
- FOOT FEMININ NIMES METROPOLE GARD
- GROUPEMENT ATHENA FC
- LA CLERMONTAISE
- O. ALES EN CEVENNES
- ROUSSILLON F. CANOHES

POULE C

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, HAUTES PYRÉNÉES)

- COM. DES COTEAUX
- F.C. CRITOURIEN
- GROUPEMENT SCP/ FONTENILLES
- J.S. CUGNAUX
- PYRENEES SUD COMMINGES FOOT
- TARBES PYRENEES FOOTBALL
- TRAPEL PENNAUTIER FOOTBALL CLUB
- U.S. PLAISANCE DU TOUCH



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Championnat Régional 2 F.

Modifications apportées aux règlements généraux de la L.F.O.

Chapitre 2 - Championnat Régional 2 Féminin

Lors de sa séance du 11 septembre 2021, le Comité de Direction de la Ligue a décidé, sur proposition de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, de modifier la formule initiale pour le championnat Régional 2 Féminin.

Article 38 - Composition du championnat de la saison 2021/2022

Le championnat Régional 2 Féminin est composé, dix-huit (18) équipes regroupées en deux (2) poules de neuf (9) équipes.

Elles sont désignées par les équipes qui composaient le championnat pour la saison 2020/2021 à l'exclusion des équipes ayant fait l'objet d'une décision remettant en cause leur maintien dans ledit championnat (Mise hors compétition, Forfait Général, Refus d'engagement, etc.).

Les places vacantes ne seront pas comblées.

Article 39 - Accessions / Retrogradations

a) Accessions :

Accèdent au championnat Régional 1 Féminin,

- a. Les équipes classées à la 1^{ère} place des deux poules du championnat R2 F.
- b. La meilleure équipe classée à la 2^{ème} place des deux poules du championnat R2 F., selon les critères de l'article 88 du règlement administratif de la L.F.O., relatif aux règles de départage.

b) Retrogradations :

Les équipes classées de la 7^{ème} à la dernière place des deux poules du championnat Régional 2 F. sont remises à disposition de leur district.

Dans le cas où, les descentes du championnat de France féminin D2 ou l'absence d'accession des équipes qualifiées pour la P.A.N. D2, amèneraient, par répercussion, un surnombre, il sera pratiqué autant de descentes que nécessaires par application de l'article 88 du règlement administratif de la L.F.O., relatif aux règles de départage afin de revenir à la composition de vingt-quatre (24) équipes.

Article 40 - Composition du championnat de la saison 2022/2023

Le championnat Régional 2 F. est composé de vingt-quatre (24) équipes. Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

- a. Les équipes rétrogradant du championnat R1 F. à l'issue de la saison antérieure ;
- b. Les équipes classées de la 2^{ème} à la 6^{ème} place des deux poules du championnat Régional 2 F. de la saison antérieure, à l'exception de celle ayant accédé au championnat R1 F. ;



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

c. Les équipes accédants des championnats départementaux 1 féminins de la saison antérieure dans les conditions ci-après définies ;

e. Dans la mesure où les dispositions énoncées aux alinéas précédents ne permettent pas d'atteindre le nombre vingt-quatre (24) équipes, et ce jusqu'à la date butoir du 15 août, les équipes appelées pour combler lesdites vacances seront repêchées parmi les meilleures équipes ayant été remises à disposition de leur district à l'issue du championnat Régional 2 F. de la saison antérieure par application de l'article 88 du règlement administratif de la L.F.O., relatif aux règles de départage. En tout état de cause, les équipes classées à la dernière place ne pourront être repêchées.

Par exception, le nombre d'équipe composant le championnat Régional 2 F. pourra être supérieure à vingt-quatre (24), dans la seule situation où le nombre d'équipe départementale susceptible d'accéder en l'application de l'alinéa c) du présent article et de l'article 41 supra, entraînerait un surnombre.

Article 41 - Accession au championnat Régional 2 F.

Par principe, les équipes classées à la 1^{ère} place des championnats féminins de la division supérieure départementale, qu'ils soient organisés en interdistrict ou non, accèdent au championnat Régional 2 F., à la condition que ladite compétition soit organisée en football à 11 avec un minimum de six (6) équipes par championnat ou pour ceux organisés en deux phases, en respectant ce minima pour la dernière phase donnant lieu à une possible accession.

Afin de préserver les compétitions départementales, seule une équipe par championnat départemental féminin (y compris pour un championnat interdistrict) pourra être amenée à accéder au championnat R2 F.

**LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE
JEUNES MASCULINS 2021/2022**



Sous réserve de dossier en instance de règlement par les Commissions compétentes

MODIFICATION – Code équipe Championnat JEUNES

U14 TERRITOIRE / PHASE 1

GARD LOZERE

1	548837	Bagnols Pont 11
2	551488	Beaucaire Stade 30 11
3	521050	Caissargues 11
4	581232	Es Pays Uzès 11
5	519483	N. Chemin Bas 11
6	526901	N. Soleil Lev 11
7	552832	Nîmes Mas De Mingue 11
8	549486	Rochef Signar 11
9	517872	Rousson Av S 11

HERAULT / AUDE / PYRENEES ORIENTALES

1	552756	Alberes / Argeles 11
2	521617	Cazouls-Marau 11
3	540547	F.U. Narbonne 11
4	560893	Goal 11
5	523708	Le Soler F.C. 11
6	553264	Perpignan O.C. 11
7	530100	St Esteve F.C 12
8	530112	Thuir F.C 11
9	552763	Valras Serignan 11

HAUTE GARONNE / HAUTES PYRENEES

1	517037	Balma Sc 12
2	505935	Cugnaux Js 11
3	541365	Muret Rc 11
4	517036	Pibrac Us 11
5	518612	Plaisance Us 11
6	506120	Semeac O. 11
7	580593	Seysses Frouzins Us 11
8	524108	Tlse Lardenne As 11
9	517802	Tournefeuille As 11

GARD LOZERE / HERAULT

1	548146	Agde Rco 11
2	503251	Clermontaise 11
3	582757	J.C.F.A. 11
4	528507	Juvignac As 11
5	500152	Lunel Gc 12
6	500099	Montpellier Hsc 12
7	534332	S.Dockers 82 Epr 11
8	514400	St Jean-Vedas 11
9	500377	Vergeze Ep 11

TARN / TARN & GARONNE / HAUTE GARONNE

1	560820	Amtf Asptt 11
2	541545	Confluences F.C. 11
3	514866	Ent. Save Et Garonne 11
4	541489	Fronton Us 11
5	560892	Gas 11
6	560891	Ggnt 11
7	582636	L'Union St Jean Fc 12
8	505892	Revel Us 11
9	581893	Tlse Metropole Fc 11

HAUTE GARONNE / ARIEGE

1	508645	A.S. Portet Carrefou 11
2	522121	F.C. De Foix 11
3	537942	Hersoise As 11
4	525754	La Faourette As 11
5	505904	Muret As 12
6	537945	Rangueil Fc 11
7	580684	Roques Confluent Lsp 11
8	524101	St Orens Fc 11
9	506108	T.A.C./Juv. Papus 11



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Catégorie	Club support	Autre(s) club(s)	Situation N-1	Homologation
R2 F.	F.C. ESCALQUENS (550350)	C.OM. DES COTEAUX (537243)	R2 F.	✓
U20 R.	ENTENTE FOOT AZUR (546115)	FIGEAC CAPDENAC QUERCY F. C. (541889)	U18 R2	✓
U16 R.	ENTENTE FOOT AZUR (546115)	FIGEAC CAPDENAC QUERCY F. C. (541889)	U15 R.	✓
U15 R.	ENTENTE FOOT AZUR (546115)	FIGEAC CAPDENAC QUERCY F. C. (541889)	U14 R.	✓
U14 R.	ENTENTE FOOT AZUR (546115)	FIGEAC CAPDENAC QUERCY F. C. (541889)	U14 R.	✓
U17 R2	LA NICOLAITE (506029)	U.S. MALAUSAIN (509294)	U16 R2	✓
U17 R2	LAVAU FOOTBALL CLUB (548368)	A.S. GIROUSSENS (548368)	U16 R2	✓
U15 R.	LAVAU FOOTBALL CLUB (548368)	A.S. GIROUSSENS (548368)	U14 R.	✓
U14 R.	LAVAU FOOTBALL CLUB (548368)	A.S. GIROUSSENS (548368)	U14 R.	✓
U17 R2	ET.S. GIMONTOISE (525722)	J. TOUGETOISE (516969) ESP.S. ST SAUVY (519736) A.S. MONFERRAN SAVES (521344) ARCON-ARRATS FC (524807) U.S. AUBIETAINE-USA (552539)	U16 R2	✓
U15 R.	ET.S. GIMONTOISE (525722)	J. TOUGETOISE (516969) ESP.S. ST SAUVY (519736) A.S. MONFERRAN SAVES (521344) ARCON-ARRATS FC (524807) U.S. AUBIETAINE-USA (552539)	U14 R.	✓
U14 R.	ET.S. GIMONTOISE (525722)	J. TOUGETOISE (516969) ESP.S. ST SAUVY (519736) A.S. MONFERRAN SAVES (521344) ARCON-ARRATS FC (524807) U.S. AUBIETAINE-USA (552539)	U14 R.	✓
U17 R2	U.S. PAYS RIGNACOIS (514908)	U.S. MONTBAZENS (506067)	U16 R2	✓



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Liste des clubs en situation d'inactivité depuis au moins deux saisons

Nom	N° Affiliation
FUTSAL AUTERIVE	580692
OUSTA F.C.	580861
LES EXPEPERTS FUTSAL	590475
O. MURETAIN	851138
A.S. DE MONTAUBAN	582019
IDRAC F.C.	882485
FOYER RURAL DE ST CLAR DE RIVIERE	890506
LES OURS HECHOIS	881918
NIMES EST FUTSAL	881510
ROQUES IKEA C.	614988
RYTHME AND POESIE	881055
TECHFOOT FAIR PLAY	850877
B.A.C BOUILLAC ATHLETIC CLUB	882051
BARBARIANS VETERANS F.C.	842633
BARBOTTI BEACH SOCCER ACADEMIE	864154
BATIFOOT	853485
A.TOURIRTI.SP.C. FINANCES	602690
A.S.C. MAISON CENTRALE MURET	615131
A.S. LOS GRINGOS	847355
A. S. DE L'ELAN NIMOIS	882498
A. L./ CRAMPESAUNEZ	845977
A. DES SOURDS DE TOLOSA	690592
BEACH SOCCER BASSIN DE THAU	881629
CARCASSONNE FUTSAL	863601
CHAUSSLAND F.L.	849146
ENERGIE PAILLADE	890495
F. AMIS CLUB	882054
J. S. PLAISSANAISE	551674
ESP.S. VALLEE DE LA MARE	580493
F. C. LES 4 HORIZONS	581475
FC SICILIA	663691
A.S. FUTSAL BALARUCOIS	852718



LIGUE DE FOOTBALL

BAREME des FRAIS des OFFICIELS Saison 2021 / 2022

FRAIS DE DEPLACEMENTS :

0,401 € du kilomètre (trajet Aller-Retour)

FORFAIT MINIMUM : 35 €

INDEMNITES de MATCH (□) :

COMPETITION		<u>Arbitre Central</u>	<u>Arbitre Assistant</u>
	NATIONAL 3	90 €	40 €
	REGIONAL 1	60 €	35 €
	REGIONAL 2	50 €	33 €
	REGIONAL 3	45 €	32 €
COUPE de France	1 ^{er} et 2 ^{ème} Tour	45 €	32 €
	3 ^{ème} et 4 ^{ème} Tour	55 €	34 €
	5 ^{ème} et 6 ^{ème} Tour	60 €	35 €
FEMININES : REGIONAL 1 - REGIONAL 2		40 €	23 €
COUPE DE FRANCE FEMININE (Tours Régionaux)		40 €	23 €
	CHAMPIONNAT U20	37 €	27 €
	CHAMPIONNAT U18	37 €	27 €
	CHAMPIONNAT U17	30 €	24 €
	CHAMPIONNAT U16	30 €	24 €
	CHAMPIONNAT U15	30 €	24 €
	CHAMPIONNAT U14	30 €	20 €
COUPE GAMBARDELLA (Tours Régionaux)		37 €	27 €
CHAMPIONNAT U15F - U18F		30 €	20 €
FOOT ENTREPRISE		42 €	37 €
FUTSAL		40 € + Km réels avec un minimum de 54 €	
BEACH		50 €	
TOURNOIS et autres désignations officielles	Journée	60 €	
	Demi-journée	30 €	

Indemnités Séniors pour des Matches en semaine
(hors jours fériés hors Futsal et Foot Entreprise)

16 €

16 €

(II) L'indemnité de match est due pour tout match ayant eu un commencement de jeu.
Si le match n'a pas eu lieu pour intempéries ou terrain déclaré impraticable sur place, seuls les frais de déplacements sont pris en charge pour l'arbitre.